

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 MARS 2025

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Représentés : 17

Excusés : 2

Absents : 2

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal d'Étriché, dûment convoqué par le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David LAGLEYZE, Maire.

PRESENTS : AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : GRIMAULT Jean-Louis donne son pouvoir à Henri SAULGRAIN, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne son pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Emmanuel BREHERET

Le procès-verbal de la séance du lundi 3 février est adopté.

1. Avis PLUi

DCM 2025-24

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune doit émettre un avis sur le prochain PLUi.

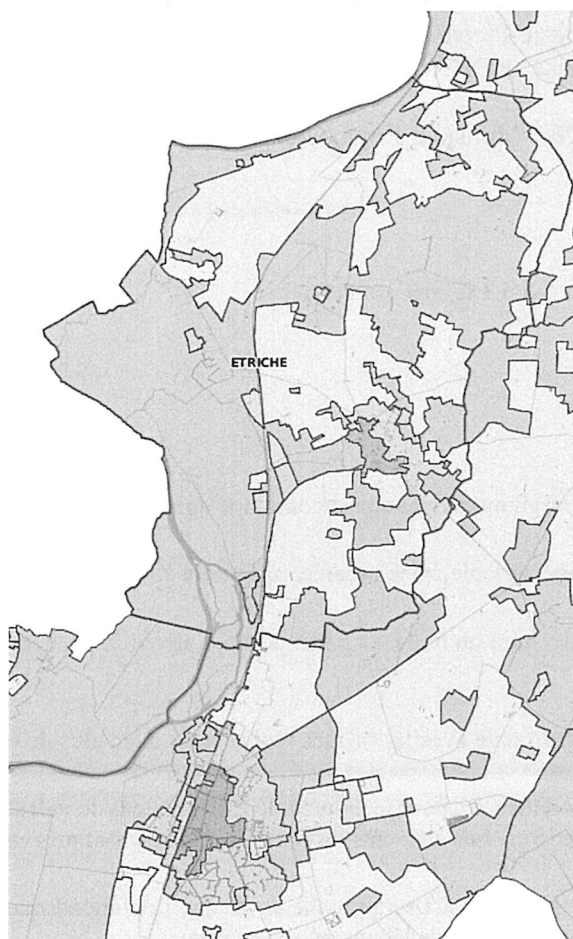
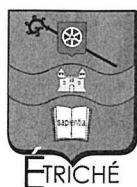
Voici les différents zonages : zone agricole, zone urbaine, règlement ZA, zone naturelle, zone extension urbaine.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura un impact à partir de fin d'année 2025, début 2026. La CCALS souhaite valider le PLUi avant la fin du mandat.

Le PLUi sera plus simple, plus favorable avec les mêmes règles mais avec plus de souplesse.

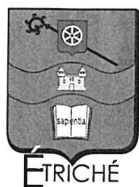
L'enquête publique va bientôt commencer, pour le moment le PLUi n'a pas de valeur juridique mais il est déjà opposable aux demandes d'urbanismes déposées. Les éléments les plus restrictifs seront pris en compte.

Monsieur le Maire informe que plus le PLUi sera proche de ce que l'on attend mieux c'est, car si nous souhaitons des changements après sa mise en place, il faudra déboursier de l'argent.



Monsieur GESTRAUD, Adjoint à l'urbanisme nous présente les différents zonages.

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr
Siret : 21490132400019



S GESTRAUD informe le conseil municipal que c'est le dernier moment pour faire des changements. Nous n'avons pas trop de changements en termes de zone urbaine. Les zones UA et UB sont identiques mais avec des indices 2 pour les polarités intermédiaires.

La zone urbaine (constructible) reste telle quelle est actuellement, en dehors de ces zones il n'y aura pas d'autres zones constructibles. La zone urbaine a été redessinée, certaines parcelles ont été remises en constructible. En revanche dans les hameaux, (Moulin d'Yvray, Le Pont des Boires, Le Porage) basculent en zone U avec un indice 3 ou 4, pas de possibilité de nouvelles constructions. La volonté de l'Etat concernant le ZAN est la densification, il y aura possibilité de nouvelle construction en centre bourg mais pas dans les hameaux. La commune pourra préempter dans les hameaux par la suite. Dans le bourg, les parcelles pourront être divisées pour des constructions futures.

Concernant la Zone Artisanale : extension de la ZA du Perray pour continuer à développer la ZA pour l'économie et les emplois. Tiercé a de moins en moins de terre susceptible aménageable pour les ZA, Etriché a donc bénéficié de l'extension de la ZA. Il faut donc prévoir des zones humides en compensation. La future parcelle pour étendre la ZA du Perray est en cours d'acquisition par la CCALS.

Monsieur le Maire informe que la tranche 5 de la Roulière n'est pas prévue dans le prochain PLUi mais elle n'est pas garantie dans celui d'après. D GAUDIN demande même si la tranche 5 permet l'équilibre financier de l'opération, la réponse est que ce n'est pas un critère pris en compte. Monsieur le Maire informe qu'il faudra surement revoir le modèle économique des tranches 4 et 5, si cette dernière ne pourra être réalisée.

E BREHERET demande combien de temps pour le prochain PLUi, S GESTRAUD lui répond 12 ans. S GESTRAUD informe que si la tranche 4 est terminée avant la fin de ces douze années, nous ne pourrions pas avancer sur la tranche 5 et il y aura surement un problème d'assainissement avant la fin de la tranche 4.

D GAUDIN demande quelles sont les couleurs des zones constructibles, la réponse est rose et orange.

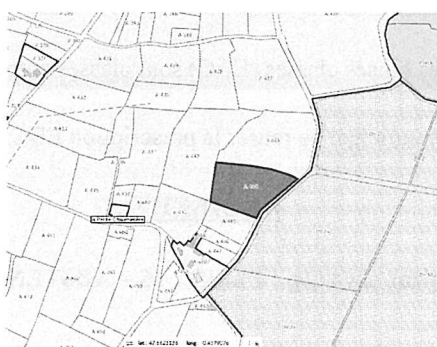
S GESTRAUD informe que beaucoup de parcelles ont été basculées en zone naturelle, cela en lien avec la trame verte & bleue. Les stécables disparaissent à la demande de l'Etat.

E BREHERET demande si nous souhaitons faire un agrandissement dans les campagnes, comment faire. La réponse est que cela est possible mais qu'il y a des contraintes. Et ce dans toutes les communes de la CCALS avec le même zonage.

S PETIT demande avec les zones naturelles qui se développent, les exploitants sont-ils contraints à moins de pesticides. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de lien avec le PLUi.

Les propositions de changements pourraient être les suivantes :

- parcelle A444 à remettre en zone A

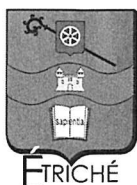


Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Cette parcelle est déjà en zone agricole, mais avec le PLUi elle passe en zone naturelle.

V AUDARD n'est pas d'accord pour passer cette parcelle en zone A, alors que le PLUi est pour tout le monde, pourquoi cette parcelle en particulier. S GESTRAUD lui répond que ce n'est pas une zone urbaine, il y a un projet identifié, et si nous ne changeons pas le zonage, le projet ne pourra avoir lieu alors que si on la bascule en A, le projet pourra aboutir.

H SAULGRAIN dit qu'il y a des parcelles en zone agricole à côté, demain ils ne pourront donc plus exploiter. S GESTRAUD lui répond que si mais ils ne pourront pas construire un autre bâtiment. En zone A, la construction d'un nouveau bâtiment sera possible mais il faut qu'il soit en lien avec une activité agricole.

E BREHERET demande s'il y a eu beaucoup de demande, Monsieur le Maire lui répond que nous avons reçu quelques demandes, la plus part étaient des demandes en zone agricole pour passer les parcelles en constructible. Les réponses dans 90% des cas étaient négatives.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de basculer la parcelle référencée A444 en zone A.

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 16 – CONTRE : 1

- parcelles C1357 et 1356 retirer prescription EBC



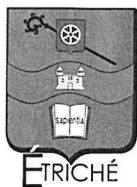
S GESTRAUD informe que les espaces boisés classés (EBC) sont classés automatiquement suite à des photos aériennes.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer la prescription EBC des parcelles référencées C1356 et C1357.

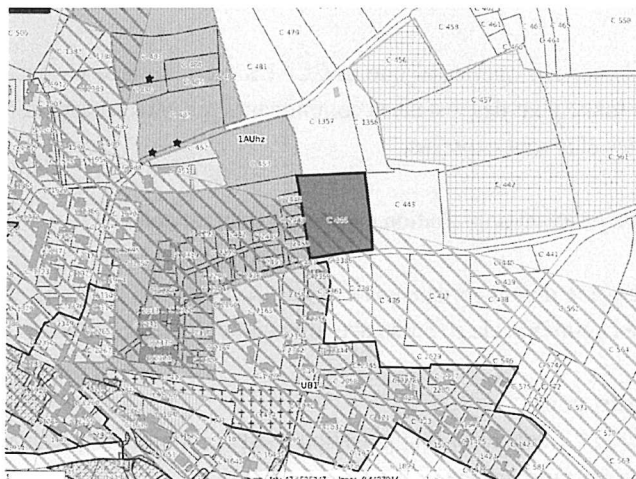
DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 15 – ABSTENTION : 2

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr
Siret : 21490132400019



- parcelle C444 à remettre en zone A



S GESTRAUD informe qu'à ce jour la parcelle référencée C444 est en zone agricole mais dans le futur PLUi avec la trame verte & bleue, elle passerait en zone naturelle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de basculer la parcelle référencée C444 en zone agricole.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

- Concernant le stationnement en zone urbaine ancienne :

Suite aux maisons divisées, la commune n'a pas moyen d'interdire cette division mais nous avons la possibilité de mettre en place une règle concernant le nombre de places de stationnement. Au vue du projet, si ce dernier ne prévoit pas de places de stationnement suffisantes, le projet pourrait être refusé. D GAUDIN dit que c'est une bonne initiative. Monsieur le Maire lui répond qu'il faut que les autres communes de la CCALS fassent la même demande. E BREHERET s'interroge, si nous mettons une telle règle, est-ce que par la suite des bâtisses tomberaient en ruine, car les investisseurs ne pourraient pas faire leurs projets de diviser des maisons. S PETIT lui répond que nous imposons des places de stationnement pour les logements neufs donc pourquoi pas pour les logements anciens. Monsieur le Maire rappelle que nous avons peu de logements vacants sur la commune, les familles feront le choix de réhabiliter les anciennes maisons plutôt que des investisseurs. S GESTRAUD informe que nous avons de moins en moins de maisons divisibles dans la zone urbaine ancienne. Les années précédentes, il y avait une règle qui disait que s'il n'y avait pas assez de place de stationnement dans le projet, une amende de 2000 € était pratiquée, mais cette règle a été abrogée.

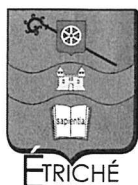
Monsieur le Maire informe le conseil municipal, dès lors qu'il y a division d'une habitation en plusieurs logements, se pose la problématique du stationnement sur le domaine public.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de porter une modification dans ce sens dans le future PLUi.

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 15 – ABSTENTION : 2

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr
Siret : 21490132400019



2. Projet de pacte de gouvernance de la CCALS

DCM 2025-25

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCALS met en place un pacte de gouvernance. Ce document retrace les modalités de fonctionnement des instances communautaires mais surtout la manière dont les relations entre la CCALS et les communes et les élus sont exercées.

La commune doit émettre un avis avant approbation en conseil communautaire.

Monsieur le Maire dit que le pacte de gouvernance arrive un peu tard dans le temps, il aurait dû être établi en début de mandat. Le document illustre comment cela se passe actuellement entre les communes et la CCALS.

Monsieur le Maire a relevé deux points :

- volet finances : la commission « finances et mutualisation » est composée du président et des 9 vice-présidents. C'est une problématique, il manque de transparence.
- orientation n°4 : attributions de compensations redistribuées vers les communes les plus défavorisées. Monsieur le Maire ne souhaite pas de compensation négative.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable au projet de pacte de gouvernance.

DELIBERE :

Résultat du vote : POUR : 9 – CONTRE : 8

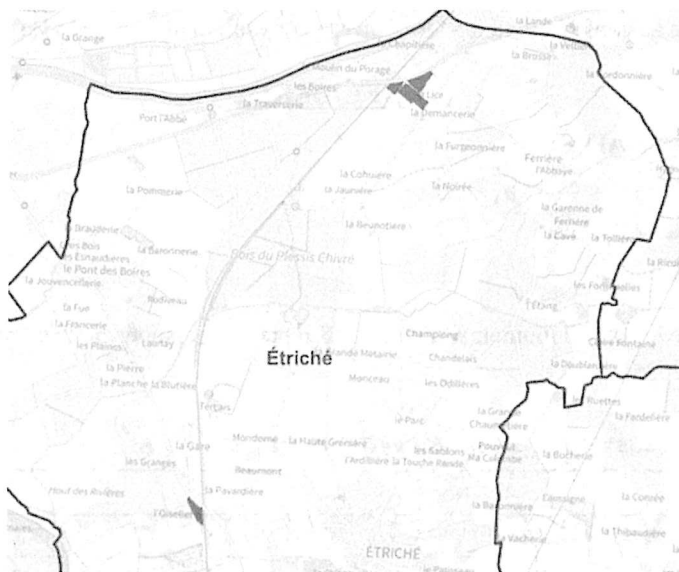
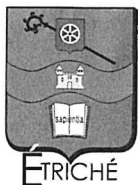
3. Projet du document cadre

DCM 2025-26

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier de Monsieur le Préfet concernant le document-cadre réalisé par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire.

Ce document définit les surfaces agricoles et forestières ouvertes à un projet d'installation photovoltaïque (hors projets agrivoltaïques) au sol ainsi que les conditions d'implantation sur ces surfaces.

Il y a deux zones répertoriées dans le document-cadre sur notre commune : ce n'est pas parce qu'il y a des zones répertoriées que les travaux se feront, il faut une demande du propriétaire et également que tout soit conforme en urbanisme.



G WARY demande à qui sont les terrains, les propriétaires sont identifiés.

Monsieur le Maire se pose la question : pourquoi ces zones et pas d'autres. Nous avons ciblé des zones avec la loi APER. E BREHERET demande si les éoliennes vont arriver sur la commune par la suite, la réponse est : la CCALS n'a pas ciblé de zone propice aux éoliennes sur notre commune mais d'un point de vue urbanisme rien ne l'interdit.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider ces zones concernant le document cadre.

DELIBERE :

Résultat du vote : CONTRE : 14 – ABSTENTION : 3

4. Convention ingénierie CCALS - voirie

DCM 2025-27

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la CCALS a élaboré une convention de mutualisation de service – ingénierie voirie.

L'objet de cette convention est la mise à disposition du service ingénierie voirie de la CCALS aux communes.

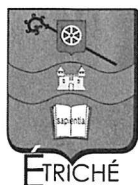
L'ingénierie technique ne porte pas sur les chemins et dépendances non viabilisés, les voiries à l'intérieur de parcelle cadastrée du domaine privé de la commune, les voiries dans le périmètre des ZA, les alignements, autorisations et permissions de voiries.

La commune reste compétente et maître d'ouvrage et assure les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans le cas où la commune solliciterait des prestations en dehors de la convention (article «3) ou souhaiterait que la CCALS réalise, des mètres par exemple, les prestations seront facturées en fonction du temps passé.

La convention a une durée de 3 années, soit jusqu'au 31/12/2027.

Mairie d'Étriché
1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ
02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr
Siret : 21490132400019



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la convention avec la CCALS.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

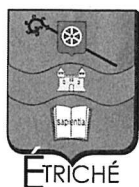
5. Subvention 2025 aux associations

DCM 2025-28

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les différentes associations de la commune ont fait leur demande de subventions pour l'année 2025.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025			
Groupe	Nom	2024	Demande 2025
Associations communales	Club des Amis du 3e âge	300,00 €	300,00 €
	Société de boule de fort "La Concorde"	300,00 €	300,00 €
	Etriché en Fête (Repas des séniors + la Grande tablée)	3 000,00 €	8 000,00 €
	L'Alerte	-	7 000,00 €
	Etriché en Transition	-	-
	Ameclo	300,00 €	300,00 €
	LAMY	200,00 €	200,00 €
	Nuisibles	200,00 €	200,00 €
Associations culturelles	Chorale "En'chanté"	500,00 €	500,00 €
	Festival de la Voix 'En'chanté"		-
	La Vallée des Arts	500,00 €	-
Scolaire	Association des parents d'élèves (Alphonse Daudet)	300,00 €	300,00 €
	Association des parents d'élèves (Les Templiers)	300,00 €	300,00 €
	Coopérative scolaire (Alphonse Daudet) - Crédits éducatifs (150 él x 31,00€ pour 2025)	4 712,00 €	4 650,00 €
	OGEC (Les Templiers) - Crédits éducatifs (69 él x 31,00€ pour 2025)	2 170,00 €	2 139,00 €
	OGEC	42 005,27 €	41 666,90 €
Associations hors commune	Comice agricole du canton de Durtal (0,30€ / hab x 1 541 habitants)	462,30 €	462,30 €
	Fondation du patrimoine	120,00 €	120,00 €
	Association pour la sauvegarde des chapelles et calvaires de l'Anjou	70,00 €	70,00 €
	Amicale des donneurs de sang du canton de Durtal	120,00 €	120,00 €
	Souvenirs Français	50,00 €	50,00 €
	Les Restos du Cœur	217,00 €	217,00 €

Concernant Etriché en fête, D STROESSER informe que l'année dernière, la commune leur a octroyé seulement 3000 € mais pour les deux manifestations (repas des seniors + fête du village) l'association a puisé dans ses réserves bancaires. E BREHERET dit que la fête du village c'est une soirée payante.



Pour le vote du montant de la subvention de la Concorde, E BREHERET, D LAGLEYZE, S GESTRAUD et V DROUIN quittent la salle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider le montant de ces subventions aux différentes associations.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE sauf pour la subvention de la Concorde : POUR : 13

E BREHERET, D LAGLEYZE, S GESTRAUD et V DROUIN rejoignent la salle.

6. Demande de subvention abribus

DCM 2025-29

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il va peut-être être installé deux abribus scolaire sur la commune.

Pour cela, nous pouvons faire une demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire, elle subventionne à hauteur de 50%, plafonnée à 1000 € par abri.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour la pose de deux abribus.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

7. Tarifs cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la commission cimetière s'est réunie pour retravailler le règlement intérieur ainsi que les tarifs.

Le règlement intérieur est toujours en cours d'élaboration.

Les tarifs proposés par la commission cimetière sont les suivants :

	Tarif actuel	Proposition nouveau tarif
Concession 2m ² 15 ans	70 €	100 €
Concession 2m ² 30 ans	140 €	180 €
Concession 4m ² 15 ans	140 €	200 €
Concession 4m ² 30 ans	280 €	360 €
Cavurne 15 ans	480 €	550 €
Cavurne 30 ans	700 €	800 €
Colombarium 15 ans	400 €	450 €
Colombarium 30 ans	600 €	680 €
Jardin du souvenir	80 €	80 €

Tarifs des caveaux d'occasion :

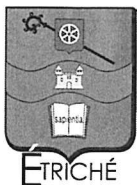
- Caveau d'occasion simple : 300€
- Caveau d'occasion double : 550€

Mairie d'Étriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ces tarifs.

DELIBERE :

Résultat du vote : UNANIMITE

V AUDARD informe que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2014. Les tarifs sont plus intéressants sur 30 ans et en plus moins d'administratif à faire. La commission cimetièrè a fait cette proposition de tarifs en s'appuyant sur les tarifs d'une douzaine de communes.

V AUDARD détaille les tarifs ainsi que les différents espaces cinéraires. Suite aux exhumations faites l'année dernière, il y a des caveaux en bon état, nous allons les proposer avec un tarif différent. Concernant les cavurnes, c'était un souhait du précédent mandat de les proposer avec la structure, ce qui explique un tarif élevé.

Monsieur le Maire informe qu'il est difficile de mettre un critère financier pour avantager certaines familles, concernant les caveaux d'occasion.

V AUDARD explique au conseil municipal que la commission cimetièrè est en négociation avec un prestataire pour la mise en place de 5 nouvelles cavurnes, car les 4 actuelles sont utilisées.

Concernant le jardin du souvenir, les galets deviennent gris, il n'y a pas d'évacuation d'eau, il faudrait modifier le jardin du souvenir.

Y LAPEYRONIE demande si avec ces tarifs lors de la vente de concessions de cavurnes ou du columbarium, nous sommes à l'équilibre financier. La réponse est non.

Monsieur le Maire souhaite un niveau de subvention communale identique en fonction des différents espaces cinéraires.

8. Informations diverses

- CM d'avril prévu initialement le 07/04 est avancé au 31/03
- Journée citoyenne : le 05/04
- Piège frelons : 5 pièges vont être installés sur la commune. E BREHERET demande si la commune peut participer financièrement à l'enlèvement de nid de frelons chez les particuliers, la réponse est non.
- Nini's : cet été ils veulent faire une guinguette sur l'espace extérieur. D GAUDIN demande ce qu'il en est en termes d'accès PMR. E BREHERET demande à quel tarif, ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal. R DRANO demande s'ils vont proposer des animations musicales.
- Etriché en Transition : l'association fera partie du comité de gouvernance dans le cadre des ENS.
- G WARY informe qu'il y a toujours un fil téléphonique mal attaché Rue du Stade.
- G WARY : la place handicapé devant l'école privée, il manque le marquage et le panneau.

FIXE la prochaine séance du conseil municipal au lundi 31 mars 2025 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Secrétaire de Séance
Emmanuel BREHERET

Etriché, le 4 mars 2025
Le Maire
David LACLEYZE



Mairie d'Etriché

1, square de la Mairie - 49330 ÉTRICHÉ

02 41 42 60 01 - accueil.mairie@etriché49.fr - www.etriché49.fr

Siret : 21490132400019